

LA LIBERTE D'EXPRESSION

I- Généralité :

Avec la **loi** du **4 août 1982** (complétée, dans le secteur public, par celle du **26 juillet 1983**), les salariés bénéficient d'un droit d'expression sur leurs conditions de travail.

L'expression est **directe** : cela signifie que chaque employé, quel que soit sa **qualification** et sa place dans la **hiérarchie**, peut intervenir sans passer par les circuits de **communication** traditionnels (représentants du personnel, par exemple).

Les **opinions** émises à cette occasion ne peuvent donner lieu à aucune **sanction**.

Directe, cette expression est également **collective** : elle s'exerce en groupe, généralement lors des réunions.

La loi définit les différents thèmes pouvant faire l'objet de discussions ; elle écarte toute intervention portant sur les **rémunérations** ou les possibilités de promotion.

Ce sont les partenaires sociaux eux-mêmes qui prennent en charge l'organisation de ces rencontres.

- La liberté de la presse :

La liberté de la presse est l'une des principales **libertés publiques**. Elle affirme le droit pour chacun de **s'exprimer librement**, soit directement, soit par l'intermédiaire des médias.

En France, la liberté de la presse est assurée par une **loi de 1881**, toujours en vigueur aujourd'hui.

Le mot « **presse** » s'entend ici au sens large. Il englobe par extension **tous les médias** : radio, télévision, affichage, Internet, etc.

La liberté de la presse découle logiquement de la **liberté d'opinion et d'expression**, inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (**1948**) :

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

La liberté de la presse est une liberté **essentielle à la démocratie**.

En effet, dans une démocratie, c'est le peuple qui est souverain, qui détient le pouvoir. Mais personne ne peut gouverner (ou voter pour choisir ses représentants au pouvoir) s'il n'a pas eu l'occasion de **former son intelligence** d'une part, et de s'informer afin de **se faire une opinion** d'autre part : le droit à l'éducation et la liberté de la presse sont donc indispensables à l'exercice de la démocratie.

À l'inverse, lorsque le peuple n'est ni formé, ni informé, il est très facile à tromper et à **manipuler** : c'est notamment en bafouant la liberté de la presse que les régimes autoritaires parviennent à se mettre en place et à se maintenir.

Avec les autres libertés publiques (liberté d'association, liberté de manifestation, liberté syndicale, etc.), la liberté de la presse constitue donc l'un des piliers du maintien de la démocratie.

C'est pourquoi, dans les États démocratiques, la liberté de la presse est souvent **protégée de manière spéciale** par l'État, qui l'inscrit généralement dans sa Constitution.

La liberté de la presse peut même être considérée comme **un contre-pouvoir** essentiel, qui a pour devoir de dénoncer les corruptions et les abus de pouvoir dont les gouvernements pourraient se rendre coupables.

Si la liberté de pensée est absolue, la liberté de la presse est, elle, limitée : le droit d'expression s'arrête là où cette expression menace **la dignité d'autrui**, même si cette limite est très souvent difficile à établir.

En France, il est notamment interdit de publier des messages incitant à la violence, au racisme, à la discrimination ou à l'usage de drogues ; les publications destinées à la jeunesse sont particulièrement surveillées.

La liberté de la presse est inscrite dans les droits de l'homme, mais bien des pays ont encore des lois ou des pratiques contraires à cette liberté.

Reporters sans frontières (RSF) est une association internationale qui s'est donné pour mission de surveiller l'état de la liberté de la presse dans le monde. Selon elle, **plus d'un tiers des habitants de la planète** vivent dans un pays qui ne connaît aucune liberté de la presse.

Et même dans les pays démocratiques, la liberté de la presse n'est pas toujours respectée. RSF célèbre le **3 mai** la journée internationale de la liberté de la presse.

De nombreux États autoritaires interdisent la publication de certains articles ou de certains journaux car ils nuisent à leur pouvoir : ils pratiquent la **censure**.

Souvent, seule la presse contrôlée par le gouvernement est autorisée à paraître : les habitants n'ont que cette source d'information, qui pourtant leur masque certains faits ou bien maquille la vérité, rapportant toujours les actes du gouvernement de manière élogieuse. Une telle **propagande** empêche les citoyens de se faire une opinion.

Les gouvernements autoritaires peuvent user de **violence** pour contraindre les journalistes dissidents au silence, en les menaçant, en les emprisonnant, parfois en les assassinant. Ils peuvent aussi exercer une forte répression pour empêcher les citoyens du pays d'accéder à la presse étrangère ou à l'Internet.

Tous les ans, RSF publie un « classement » des pays les plus répressifs en matière de liberté de la presse : **en 2003**, on trouvait aux premières places des pays comme la Corée du Nord, Cuba, la Birmanie, etc.

Les manquements à la liberté de la presse ne concernent pas que les régimes autoritaires : les démocraties occidentales, pourtant très attachées historiquement à la liberté d'expression, connaissent de nouvelles situations qui menacent la liberté de la presse et le droit à l'information.

La presse occidentale est **de plus en plus concentrée** au sein de grands groupes de communication et ses intérêts sont de plus en plus proches de ceux des dirigeants économiques et politiques (on parle de **conflits d'intérêts**).

Dans ce cadre, **la presse n'est pas plurielle** (elle ne représente pas toutes les opinions) **ni indépendante** (elle ne peut pas garder son objectivité) : la liberté de la presse et la démocratie sont alors en danger.

Par ailleurs, même dans les pays dits démocratiques, les gouvernements peuvent être tentés dans certains cas d'exercer un **contrôle sur l'information**. C'est le cas notamment depuis les attentats qui ont frappé les États-Unis le **11 septembre 2001**.

Les démocraties occidentales vivent depuis lors dans la **peur du terrorisme**. Cette peur justifie pour certains gouvernements la mise en place de mesures anti-terroristes, souvent dangereuses pour les libertés publiques.